



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François HELIE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

**Enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications -
rue des Glycines à Fontaine-lès-Dijon - Conventions**

Le périmètre des travaux porte sur la rue des glycines à Fontaine-lès-Dijon.

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Fontaine-lès-Dijon, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

Dijon-métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette rue. Pour cela, une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole à Enedis est nécessaire pour la partie éclairage public. Les réseaux télécommunications électroniques à enfouir n'ayant pas de support commun sur la rue, l'enfouissement des réseaux Orange relève du concessionnaire. La société Orange a accepté de laisser à Dijon métropole la réalisation des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques conjointement aux réseaux électriques et d'éclairage public, au travers de la convention d'effacement de réseaux jointe à la délibération.

Dans le but d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants et de bénéficier du cofinancement du concessionnaire en charge de la distribution électrique (Enedis) au titre de l'article 8 du contrat de concession sur les enfouissements de réseaux électriques, une convention de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage permet de confier la gestion de ces travaux à l'entreprise Enedis et de répartir les financements entre les 2 parties prenantes : Enedis et Dijon métropole.

Ces 2 conventions (effacement des réseaux Orange, délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à Enedis), dont les projets sont joints à la présente délibération, fixant les modalités de réalisation et de participation de chacune des parties, doivent être signées avec Dijon métropole.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets de conventions annexés à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)